



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022

Convocation à la réunion faite le 22 novembre 2022

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, CHARPIN Sandrine, DAUPHIN Didier, DIDIER Guy, GHABRID Karim, JOSSERAND Clara, RAMOS CAMACHO Marie

ABSENTS : M. MORELON David (pouvoir à CHARPIN Sandrine)

Madame CHARPIN Sandrine a été désignée secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

N° Délibération	Thème	Délibération	Décision Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,	Vote
	Commande Publique	Avenant n°4 au contrat de délégation de service public	REPORTE à la prochaine séance du conseil municipal	9 POUR et 1 ABSTENTION (Karim GHABRID) Votants : 10
2022-74	Aménagement du Territoire	Projet d'aménagement de l'Ouillon	APPROUVE le projet tel que présenté APPROUVE la condition de réalisation de cet aménagement du plateau de l'Ouillon s et seulement si la télécabine est réalisée AUTORISE le Maire à signer tous documents s'y rapportant.	Unanimité Votants : 10
2022-75	Aménagement du Territoire	Avenant 1 au protocole d'accord pour la construction d'une centrale hydroélectrique entre la commune et la société SERHY INGENIERIE	APPROUVE le projet d'avenant 1 spécifiant notamment la redevance forfaitaire de 75000 € indexée suivant le coût de la construction ainsi que la durée du protocole d'accord AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 au protocole d'accord pour la construction d'une centrale hydroélectrique et tous documents s'y rapportant	Unanimité Votants : 10

2022-76	Domaine et Patrimoine	Convention de servitude avec Enedis sur parcelle communale cadastrée sous le n° C08 lieu-dit La Balme	APPROUVE la convention de servitude entre ENEDIS et la Commune AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s’y affèrent	Unanimité Votants : 10
2022-77	Finances Locales	Sollicitation de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan pour le versement d’un fonds de concours au titre des travaux d’isolation du futur bureau de Police municipale	SOLLICITE la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan pour le versement d’un fonds de concours pour les travaux d’isolation du futur bureau de la Police Municipale. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférant.	Unanimité Votants : 10
2022-78	Domaine et Patrimoine	Exercice du droit de priorité à l’occasion de la vente d’une parcelle pour l’acquisition de la parcelle cadastrée section B n°15 d’une superficie de 120 m ² et supportant une maison cantonnière d’une surface habitable de 125 m ² sur la commune de Saint Sorlin d’Arves	APPROUVE le principe d'exercice du droit de priorité sur le terrain appartenant à l'Etat, cadastré B n°15, au prix estimé par les Domaines de 16800 € ; APPROUVE la délégation de l'exercice du droit de priorité de la 3CMA en date du 28 Juillet 2022 ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire ; APPROUVE l’acquisition de la parcelle cadastrée B n°15 au prix indiqué dans la notification, soit Seize Mille Huit Cent euros (16.800,00 €)	Unanimité Votants : 10
2022-79	Institutions et Vie Politique	Modification des statuts de la 3CMA – Compétence Eau	APPROUVE le projet de modification statutaire et le projet de statuts modifiés MANDATE le Maire pour notifier cette décision à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan	Unanimité Votants : 10

2022-80	Institutions et Vie Politique	Approbation du principe et des modalités de dissolution du SIVU touristique de l'Ouillon	<p>APPROUVE le principe de la dissolution du SIVU Touristique de l'Ouillon à intervenir en deux temps : cessation d'exercice des compétences au 31 décembre 2022 et dissolution effective suite au vote des comptes administratif et de gestion de clôture,</p> <p>APPROUVE les modalités de répartition de l'actif et du passif entre les 4 communes suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 000 € répartis à hauteur de 25% entre les quatre communes conformément à la clé statutaire du syndicat. - Le reliquat excédent 40 000 € perçu par la seule commune de Saint-Jean-d'Arves 	9 POUR et 1 CONTRE (Karim GHABRID) Votants : 10
2022-81	Institutions et Vie Politique	Approbation du choix du mode de publicité des actes conformément à l'article L2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales	<p>APPROUVE le mode de publicité des actes de la commune par voie électronique</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.</p>	Unanimité Votants : 10
2022-82	Institutions et Vie Politique	Requête contre le permis de construire n°PC7328021R1019 DELAFOSSE : autorisation à prendre un avocat et à ester en justice	<p>AUTORISE Monsieur le Maire pour ester en justice au titre de la procédure susmentionnée et à désigner Maître Karen DURAZ, Avocat, 129 rue Sommeiller 73000 CHAMBERY pour représenter la Commune de Saint Sorlin d'Arves devant la juridiction administrative</p> <p>MANDATE Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches utiles pour le suivi de ce dossier.</p>	Unanimité Votants : 10

2022-83	Domaine et Patrimoine	Approbation de la modification de la délibération n° 2022-45 portant autorisation d'implantation et de travaux de la télécabine sur les parcelles communales : ajout d'une parcelle	<p>APPROUVE la modification de la liste des parcelles impactées par l'implantation de la télécabine et les chemins d'accès comme suit :</p> <p>A 82 lieu-dit Derrière Les Encombres, A 84 lieu-dit Le Nieblais, A 87 lieu-dit Sur les Sanières, A 489 lieu-dit Pierre-Aigüe, A 1381 lieu-dit Pierre-Aigüe, A 1441 lieu-dit En Groseiller, B 154 lieu-dit La Battue du Pré, B 158 lieu-dit La Battue du Pré, B 557 lieu-dit Les Champets, B 559 lieu-dit Les Champets, B 627 lieu-dit Le Plan du Moulin, B 628 lieu-dit Le Plan du Moulin, B 630 lieu-dit Le Plan du Moulin, B 631 lieu-dit Le Plan du Moulin, B 632 lieu-dit Le Plan du Moulin, B 637 lieu-dit Le Plan du Moulin.</p> <p>AUTORISE la SAMSO à implanter et créer des chemins d'accès sur les parcelles communales ci-dessus énoncées</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.</p>	Unanimité Votants : 10
2022-84	Fiscalité	Approbation des tarifs secours sur pistes et des transports sanitaires primaires hiver 2022-2023	<p>APPROUVE le recouvrement auprès des personnes ayant bénéficié des secours ou auprès de leurs ayants droits tous les frais engagés par la commune, à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir ;</p> <p>APPROUVE les tarifs applicables pour la saison d'hiver 2022/2023 tels que présentés</p>	Unanimité Votants : 10
2022-85	Fiscalité	Approbation du tarif SAF secours hélicoptés et de la convention du 1 ^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023	<p>APPROUVE les tarifs applicables pour la saison 2022/2023 (du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023)</p> <p>APPROUVE la convention avec le SAF</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le SAF.</p>	Unanimité Votants : 10

2022-86	Fiscalité	Approbation des tarifs de transports sanitaires effectués par le SDIS, consécutifs aux secours sur pistes année 2023	<p>APPROUVE le montant de l'évacuation effectuée par le SDIS à compter du 1^{er} janvier 2023 à hauteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 338 € : pour bas de pistes au Centre Hospitalier St Jean de Maurienne • 216 € pour bas de pistes au cabinet médical de Saint Sorlin d'Arves <p>Ces montants seront facturés par le SDIS à la Commune de Saint Sorlin d'Arves et seront facturés par la Commune aux blessés (montant en sus des frais de secours sur pistes fixés par délibération du conseil municipal)</p>	Unanimité Votants : 10
2022-87	Commande Publique	Approbation de la convention de distribution des secours entre la Commune et la SAMSO	<p>APPROUVE la convention de distribution de secours entre la SAMSO et la Commune</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et effectuer toutes les démarches nécessaires à son application</p>	Unanimité Votants : 10
2022-88	Finances Locales	Engagement des dépenses d'investissement budget commune 2023	<p>APPROUVE l'application de l'article L1612-1 du code général des collectivités à savoir : engager 25% des dépenses d'investissement du budget 2022 (chapitres 20, 204, 21 et 23) soit 415207 € (25% de 1 660 829 €)</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à régler les dépenses d'investissement 2023 pour un montant global de 415207 €</p>	Unanimité Votants : 10
2022-89	Commande Publique	Point sur les conventions d'autorisation de gestion des remontées mécaniques avec le SIVU des Grandes Bottières et la Commune de Villarembert	<p>AUTORISE Monsieur le Maire à engager les discussions et négociations avec le SIVU des Grandes Bottières et la Commune de Villarembert et à redéfinir les accords entre les parties</p>	Unanimité Votants : 10
2022-90	Institutions et Vie Politique	Frais de représentation de Monsieur le Maire	<p>APPROUVE l'attribution de frais de représentation à Monsieur le Maire</p> <p>FIXE l'enveloppe annuelle à 5000 € pour 2022 – 2026</p>	Unanimité Votants : 10

2022-91	Fonction Publique	Instauration de la journée de solidarité	<p>APPROUVE l'instauration de la journée de solidarité selon les modalités proposées à compter du 1^{er} janvier 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit travail un jour chômé : lundi de Pentecôte - Soit travail de 7 heures précédemment travaillées à l'exclusion d'une réduction des jours de congé annuel 	Unanimité Votants : 10
2022-92	Finances Locales	Approbation du projet de réaménagement de la Maison du Tourisme et du dossier de demande de subventions	<p>APPROUVE le projet de réaménagement de la Maison du Tourisme avec notamment des travaux de rénovation thermique, de réhabilitation et d'extension du bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • travaux de rénovation énergétique totale du bâtiment et ce sur les trois étages, avec modification de la charpente • création d'une extension de 48m² pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite • création d'une gaine d'ascenseur avec équipement pour accès PMR • création d'un passage couvert permettant de garder l'accès au transformateur • rénovation intérieure des espaces existants <p>APPROUVE le coût estimé des travaux s'élevant à 1612958€ HT</p> <p>SOLLICITE le Département (FDEC), l'Etat (DETR DSIL), le SDES, l'Europe (FEDER), la 3CMA pour l'attribution d'une subvention ou participation financière</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires et notamment le dépôt du permis de construire, des dossiers de demandes de subvention et à signer tous documents subséquents relatifs au projet.</p>	Unanimité Votants : 10

2022-93	Finances Locales	Achat d'un véhicule électrique et demande de subventions	APPROBATION de l'achat d'un véhicule électrique tel que présenté APPROBATION du coût estimé à 19371,57 € HT soit 23245,88 € TTC SOLLICITATION du département et de toutes autres instances (Région, Préfecture, 3CMA...) pour l'octroi d'une subvention AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches administratives et signer tous documents relatifs au projet dont les dossiers de demandes de subventions.	
---------	---------------------	---	---	--

A Saint Sorlin d'Arves, le 1^{er} décembre 2022

Publié et affiché le 2 décembre 2022

Le Maire,
Fabrice BAUDRAY

